

⑬



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

**0 001 191
B1**

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule de brevet: **10.06.81**

⑤① Int. Cl.³: **B 65 D 57/00, B 65 D 5/50,
B 65 D 67/00**

②① Numéro de dépôt: **78400079.6**

②② Date de dépôt: **21.08.78**

⑥④ **Emballage d'une cocotte de cuisson d'aliments constituée d'un fond et d'un couvercle, tous deux munis d'oreilles.**

③⑩ Priorité: **23.08.77 FR 7725669**

④③ Date de publication de la demande:
21.03.79 Bulletin 79/6

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
10.06.81 Bulletin 81/23

⑥④ Etats Contractants Désignés:
BE CH DE GB LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
**US - A - 2 878 931
US - A - 3 113 667
US - A - 3 272 328**

⑦③ Titulaire: **VERRERIE CRISTALLERIE D'ARQUES
J.G. DURAND & Cie Société en commandite par
actions
F-62510 Arques (FR)**

⑦② Inventeur: **Durand, Philippe
"Le Havelt"
F-62510 Arques (FR)**

⑦④ Mandataire: **Blétry, Robert
OFFICE BLETRY 2, Boulevard de Strasbourg
F-75010 Paris (FR)**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Emballage d'une cocotte de cuisson d'aliments constituée d'un fond et d'un couvercle, tous deux munis d'oreilles.

L'invention se rapporte à un emballage pour une cocotte de cuisson d'aliments constituée d'un fond et d'un couvercle, tous deux munis d'oreilles.

On connaissait antérieurement, par le brevet US-A-2.878.931, un emballage pour une théière munie d'un couvercle, constitué par une feuille de carton destinée à être partiellement interposée entre les bords superposés de la théière et de son couvercle, et comportant à cet effet deux tronçons symétriques, formant languettes, partant chacune non loin de son bord et dirigée vers l'autre, destinées à être repliées vers le bas pour être engagées entre les bords superposés de la théière et de son couvercle, ladite feuille de carton présentant en outre deux découpes circulaires, non loin de son bord, symétriques par rapport à ces languettes et dans lesquelles peut être partiellement engagé le bord de la théière.

Un tel emballage ne pourrait pas convenir pour une cocotte de cuisson d'aliment constituée d'un fond et d'un couvercle, tous deux munis d'oreilles.

La présente invention a pour objet un emballage pour une telle cocotte de cuisson d'aliments, constituée d'un fond et d'un couvercle, tous deux munis d'oreilles, cet emballage étant lui-même constitué par une feuille de carton destinée à être partiellement interposée entre les bords superposés du fond et du couvercle de la cocotte, cette feuille comprenant deux tronçons situés symétriquement près de deux bords opposés de la feuille et en étant solidaires, pliables perpendiculairement par rapport à la partie centrale de la feuille, caractérisé en ce que chaque tronçon est plié de façon à s'étendre en partie en dessus et en partie en dessous de la partie centrale de la feuille, et en ce que chaque tronçon est percé d'une fenêtre oblongue s'étendant de part et d'autre d'une ligne de pliure, ces fenêtres étant destinées à recevoir et à maintenir à la fois les oreilles superposées du fond et du couvercle de la cocotte.

A cet effet, l'emballage de cocotte suivant la présente invention est constitué par un flan de carton de dimensions telles qu'on puisse y inscrire le plus grand diamètre de la cocotte, percé de deux fenêtres oblongues, disposées symétriquement, au voisinage de deux bords opposés du flan, avec deux amorces de lignes de pliure transversales, situées suivant l'axe longitudinal de chacune de ces fenêtres, reliant chacune un bord du flan à un point situé entre ce bord et celui de la fenêtre correspondante, la distance séparant ces deux amorces de lignes de pliure transversales étant sensiblement égale au diamètre de la cocotte, et avec deux lignes de découpe, une pour chaque fenêtre, chacune de ces lignes de découpe, situées du côté intérieur du flan par rapport aux fenêtres

joignant les deux points symétriquement situés de part et d'autre de ces deux fenêtres, entre les bords latéraux de cette fenêtre et ceux du flan, qui limitent l'extrémité intérieure des amorces de lignes de pliure transversales.

De la sorte, lorsqu'on plie à 90 degrés en les rabattant dans un sens les extrémités de ce flan, autour des amorces de lignes de pliure précitées, la partie du flan comprise entre chacune des lignes de découpe, les fenêtres et les amorces de lignes de pliure est relevée à 90 degrés en sens opposé.

Par conséquent, si on dispose ce flan sur le fond de la cocotte, et si on relève les deux extrémités dudit flan, par une rotation de 90 degrés autour de ses lignes de pliure, on rabat simultanément les deux parties du flan limitées par des lignes de découpe et on peut faire pénétrer les deux oreilles du fond de la cocotte dans la partie inférieure des deux ouvertures précitées au-dessus de son plan; si on pose ensuite le couvercle de la cocotte sur son fond, avec interposition de la partie centrale du flan précité, on peut faire pénétrer les deux oreilles de ce couvercle dans la partie supérieure des ouvertures précitées du flan, au-dessus de son plan.

La hauteur et la largeur de ces fenêtres sont préférablement telles que les deux oreilles du fond de la cocotte, et les deux oreilles de son couvercle, y soient élastiquement maintenues sans jeu.

La présente invention a également pour objet l'ensemble constitué par le fond et le couvercle de la cocotte avec l'emballage précité empêchant tout contact entre l'un et l'autre, tout en les maintenant reliés l'un à l'autre.

Le dessin annexé montre à titre d'exemple un mode de réalisation de la présente invention.

La figure 1 est une vue en plan du flan utilisé.

La figure 2 est une vue en élévation de la cocotte avec son emballage.

La figure 3 est une vue analogue, de côté.

La figure 4 est une vue en plan.

La cocotte à emballer comporte un fond 1 avec deux oreilles diamétralement opposées 2 et 3, et un couvercle 4 avec deux oreilles diamétralement opposées 5 et 6.

Le flan 7 utilisé pour emballer cette cocotte a une largeur telle qu'il puisse être posé sur les bords du fond de la cocotte, sans que celle-ci déborde; il est plus long que large et, dans ses deux bords longitudinaux, sont découpées deux fenêtres transversales 8 et 9, dont les bords intérieurs 10 et 11 tangent le bord du fond 1 de la cocotte, lorsque le flan 7 est posé sur lui; les extrémités longitudinales du flan 7 comportent en outre des amorces de lignes de pliure transversales 12 et 12, 15 et 15, disposées suivant l'axe des fenêtres 8 et 9, et prolongées par des lignes de découpe 16 et 17 qui relient leurs extrémités, et qui sont situées

du côté intérieur du flan par rapport aux fenêtres 8 et 9.

De la sorte, après avoir relevé vers le haut les deux extrémités 18 et 19 du flan 7, par rotation autour de leurs lignes de pliure 12 à 15, si l'on écarte suffisamment l'une de l'autre les deux bandes découpées 20 et 21, situées entre les lignes de découpe 16 et 17, les fenêtres 8 et 9 et les amorces de lignes de pliure 12 à 15, on peut poser le flan 7 sur le fond 1 de la cocotte et faire pénétrer dans ses ouvertures 8 et 9 les oreilles 2 et 3 dudit fond.

On peut déposer alors le couvercle 4 de la cocotte sur son fond 1, avec interposition du flan 7 et, en écartant ensuite vers l'extérieur les extrémités relevées 18 et 19 du flan 7, on peut faire pénétrer les oreilles 5 et 6 de ce couvercle dans la partie supérieure des fenêtres 8 et 9.

Ces fenêtres 8 et 9 peuvent être découpées de façon telle qu'elles assurent par leurs bords longitudinaux une pression élastique sur les faces inférieures des oreilles 2 et 3 du fond de la cocotte et sur les faces supérieures des oreilles 5 et 6 de son couvercle, et que leurs bords transversaux soient au contact des bords de ces oreilles; s'il en est ainsi, il n'y a aucune possibilité de déplacement relatif du fond de la cocotte, de son couvercle et de l'emballage ainsi réalisé.

Cet emballage facilite la préhension et le portage de la cocotte; le flan le constituant peut évidemment être décoré de toute manière appropriée et comporter toutes inscriptions utiles ou publicitaires désirées.

Revendications

1. Emballage pour cocotte de cuisson d'aliments, constituée d'un fond (1) et d'un couvercle (4), tous deux munis d'oreilles (2, 3, 5, 6) cet emballage étant lui-même constitué par une feuille de carton destinée à être partiellement interposée entre les bords superposés du fond et du couvercle de la cocotte, cette feuille comprenant deux tronçons (18, 20 et 19, 21) situés symétriquement près de deux bords opposés de la feuille et en étant solidaires, pliables perpendiculairement par rapport à la partie centrale (7) de la feuille caractérisé en ce que chaque tronçon est plié de façon à s'étendre en partie en dessus et en partie en dessous de la partie centrale de la feuille, et en ce que chaque tronçon est percé d'une fenêtre oblongue (8, 9) s'étendant de part et d'autre d'une ligne de pliure (12, 13 et 14, 15), ces fenêtres étant destinées à recevoir et à maintenir à la fois les oreilles superposées (2, 5 et 3, 6) du fond (1) et du couvercle (4) de la cocotte.

2. Emballage de cocotte suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué par un flan de carton (7) de dimensions telles qu'on puisse y inscrire le plus grand diamètre de la cocotte, percé de deux fenêtres oblongues (8 et 9), disposées symétriquement, au voisinage de

deux bords opposés (18 et 19) du flan, avec deux amorces de lignes de pliure transversales (12 à 15), situées suivant l'axe longitudinal de chacune de ces fenêtres (8 et 9), reliant chacune un bord du flan à un point situé entre ce bord et celui de la fenêtre correspondante, la distance séparant ces deux amorces de lignes de pliure étant sensiblement égale au diamètre de la cocotte, et avec deux lignes de découpe (16 et 17) une pour chaque fenêtre, chacune de ces lignes de découpe, situées du côté intérieur du flan par rapport aux fenêtres, joignant les deux points symétriquement situés de part et d'autre de ces deux fenêtres, entre les bords latéraux de cette fenêtre et ceux du flan, qui limitent l'extrémité intérieure des amorces de lignes de pliure transversales.

3. Emballage de cocotte suivant la revendication 2, caractérisé en ce qu'après rotation de 90 degrés de ses deux extrémités autour des amorces de lignes de pliure, il puisse être interposé entre le bord du fond de la cocotte et celui de son couvercle, les oreilles du fond et celles du couvercle étant engagées dans les fenêtres de l'emballage et maintenues élastiquement par les bords desdites fenêtres.

4. Ensemble constitué par le fond et le couvercle d'une cocotte avec leur emballage, caractérisé en ce que cet emballage est celui faisant l'objet d'une quelconque des revendications 1 à 3.

Patentansprüche

1. Verpackung für einen Topf zum Kochen von Speisen, bestehend aus einem Unterteil (1) und einem Deckel (4), die beide mit Griffen (2, 3, 5, 6) versehen sind, wobei die Verpackung selbst aus einem Pappzuschnitt besteht, der dazu bestimmt ist, teilweise zwischen die übereinander angeordneten Ränder des Unterteils und des Deckels des Topfes eingefügt zu werden, und der zwei Abschnitte (18, 20 und 19, 21) umfaßt, die symmetrisch zueinander in der Nähe der beiden entgegengesetzt gerichteten Ränder des Zuschnittes und einstückig mit diesem ausgebildet und rechtwinklig zum Mittelteil (7) des Zuschnittes faltbar sind, dadurch gekennzeichnet, daß jeder Abschnitt derart gefaltet ist, daß er sich zum Teil oberhalb und zum Teil unterhalb des Mittelteiles des Zuschnittes erstreckt und daß jeder Abschnitt von einem länglichen, sich beiderseits der Faltlinie (12, 13 und 14, 15) erstreckenden Fenster (8, 9) durchbrochen ist, wobei die Fenster dazu bestimmt sind, die übereinander angeordneten Griffe (2, 5 und 3, 6) des Unterteils (1) und des Deckels (4) des Topfes gemeinsam aufzunehmen.

2. Topfverpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß sie durch eine Kartonplatte (7) von solchen Abmessungen gebildet ist, daß man den Kreis, der dem größten Durchmesser des Topfes entspricht, dort einschreiben kann, wobei die Kartonplatte von zwei

länglichen, symmetrisch in der Nähe der beiden entgegengesetzt gerichteten Ränder (18 und 19) der Platte angeordneten Fenstern durch -brochen und mit zwei Anrissen für die quer verlaufenden Faltlinien (12—15) versehen ist, die längs der Längsmittellinie jedes dieser Fenster (8 und 9) verlaufen und je einen Rand der Kartonplatte an einem zwischen den Rändern liegenden Punkt mit dem entsprechenden Fenster verbinden, wobei der die beiden Anrisse der Faltlinien trennende Abstand etwa gleich dem Durchmesser des Topfes ist und wobei die Kartonplatte zwei Schnittlinien (16 und 18) eine für jedes Fenster, aufweist. und jede der Schnittlinien, die in bezug auf die Fenster an der Innenseite der Platte liegen, die beiden Punkte verbindet, die symmetrisch beiderseits dieser beiden Fenster zwischen den seitlichen Rändern dieser Fenster und denjenigen der Platte liegen, die das innere Ende dieser Anrisse der quer verlaufenden Faltlinien begrenzen.

3. Kartonverpackung nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß sie nach einer 90°Drehung dieser beiden Enden um die Anrisse der Faltlinien zwischen den Rand des Unterteiles des Topfes und denjenigen des Deckels eingefügt werden kann, wobei die Griffe des Unterteiles und diejenigen des Deckels in die Fenster der Verpackung eingebracht und durch die Ränder der gesagten Fenster elastisch gehalten werden.

4. Einheit, die durch den Unterteil und den Deckel eines Topfes und deren Verpackung gebildet ist, dadurch gekennzeichnet, daß die Verpackung den Gegenstand eines der Ansprüche 1—3 bildet.

Claims

1. A packing for a stew-pot for the cooking of foodstuffs, constituted by a base (1) and a cover (4), both provided with ears (2, 3, 5, 6), this packing being itself constituted by a sheet of card intended to be partially interposed between the superposed edges of the base and cover of the stew-pot, this sheet comprising two cut-out portions (18, 20 and 19, 21), situated symmetrically near the two opposed edges of

the sheet and integral therewith, bendable perpendicularly with respect to the central part (7) of the sheet, characterised in that each cut-out portion is bent up in such a manner as to extend partially above and partially below the central part of the sheet, and in that each cut-out portion includes an oblong window (8, 9) extending at each side of a line of bending (12, 13 and 14, 15), these windows being intended to receive and to retain at the same time the superposed ears (2, 5 and 3, 6) of the base (1) and of the cover (4) of the stew-pot.

2. A packing for a stew-pot, according to claim 1, characterised in that it is constituted by a card blank (7), of dimensions such that it is possible to inscribe thereon the greatest diameter of the stew-pot, including two oblong windows (8 and 9) disposed symmetrically in the neighbourhood of the two opposed edges (18 and 19) of the blank, with two prepared transverse bending lines (12 and 15) disposed along the longitudinal axis of each of these windows (8 and 9), each connecting an edge of the blank to a point situated between that edge and that of the corresponding window, the distance separating these two prepared bending lines being substantially equal to the diameter of the stew-pot, and with two cut lines (16 and 17) one for each window, each of these cut lines, situated at the inner side of the blank with respect to the windows, joining the two points situated symmetrically at each side of these two windows, between the lateral edges of this window and those of the blank, which bound the inner end of the prepared transverse bending lines.

3. A packing for a stew-pot, according to claim 2, characterised in that after rotation through 90 degrees of its two ends about the prepared bending lines, it can be interposed between the edge of the base of the stew-pot and that of its cover, the ears of the base and those of the cover being engaged in the windows of the packing and retained resiliently by the edges of the said windows.

4. An assembly constituted by the base and the cover of a stew-pot with their packing, characterised in that said packing is that forming the subject of any one of claims 1 to 3.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

Fig. 1

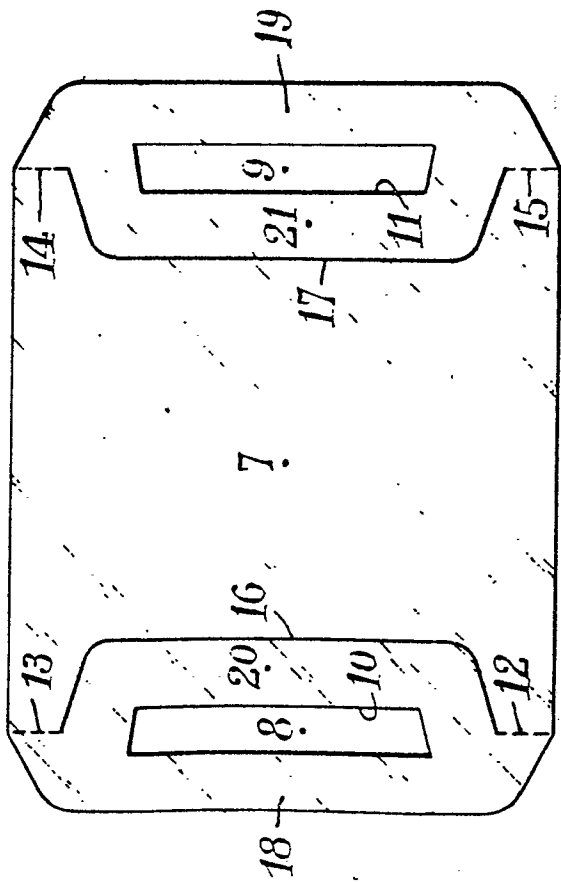


Fig. 2



Fig. 4

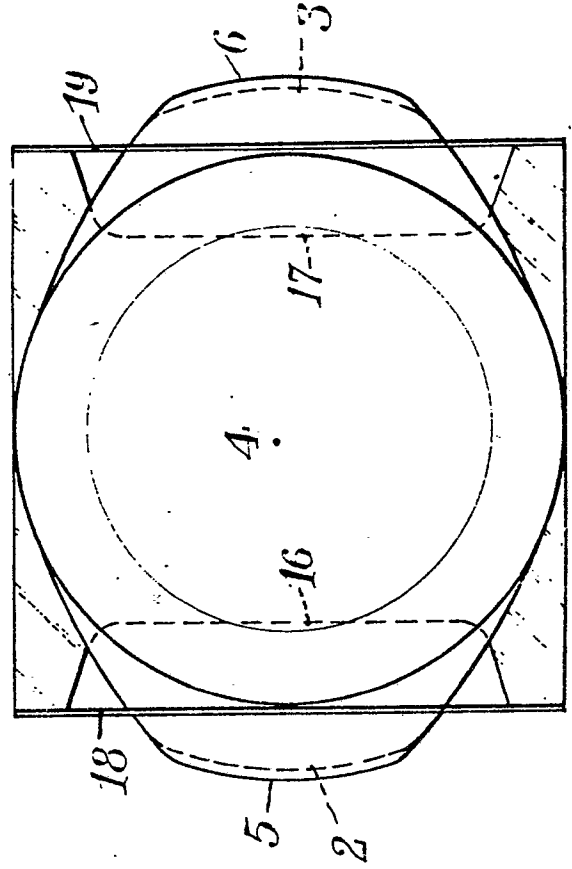


Fig. 3

